

Choisir ses conditions de pratique

Catalogue des sites sur :

http://kite.ffvl.fr/search/sites_pratique



Ecoulement turbulent

Choisir une zone de décollage dégagée d'obstacles

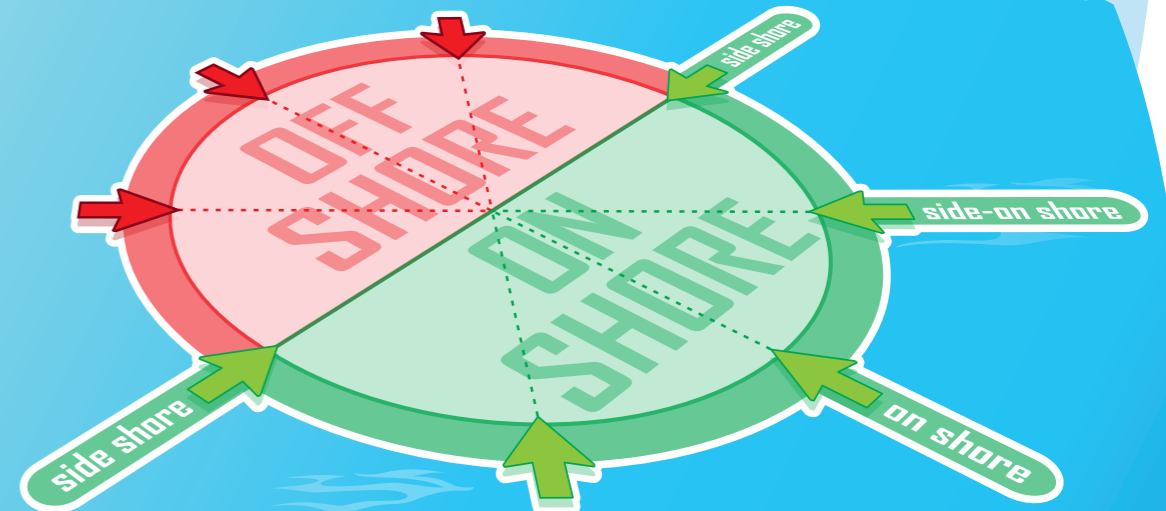
Ecoulement laminaire

Zone Tampon Sécurité

Chenal de sortie ou Zone Kite

ZONE RESERVEE A LA BAIGNADE

Bouée 300 m



BANDE DES 300 m
Sauf dérogation de la préfecture maritime,
Vitesse limitée à 5 Nœuds

LIMITE DE NAVIGATION : 2 Milles des côtes

VENT

REGLEMENTATION LOCALE

Tous les sites de pratique ne sont pas balisés. Il convient de prendre les informations utiles sur les panneaux de site ou auprès des usagers locaux (club, école).

MATERIEL DE SECURITE

Les pratiquants de kitesurf effectuant une navigation à moins de 300 mètres de la côte ne sont pas tenus d'embarquer de matériel de sécurité.

Au-delà de 300 mètres de la côte, l'équipement obligatoire est composé de :

- Un équipement d'aide à la flottabilité
- Un moyen de repérage lumineux

Les caractéristiques de ces équipements sont précisées dans la division 240.



Le partenaire officiel de la FFVL

